

INFORMATIONS ET REGLEMENT

Dans le cadre de son secteur jeunesse, le Centre Socioculturel de la Baratte propose un accueil de jeunes pour les 14 - 20 ans, ainsi que des actions spécifiques à cette tranche d'âge. Dans l'intérêt des jeunes et afin que les activités, liées au secteur jeunesse, se déroulent dans les meilleures conditions possibles, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des informations ci-dessous.

1 – Les organisateurs :

Cette action est proposée par l'équipe d'animation du Centre Socioculturel de la Baratte (Céline COTTIN, responsable du secteur jeunesse et Zoher AZZOUZI, animateur),

2 – Jours et horaires :

Lundi :	de 16h30 à 19h00 de 20h à 21h30	Aide aux devoirs Foot en salle et Foot à 7 (16 – 25 ans)
Mardi :	de 12h30 à 13h30 de 16h30 à 19h	Atelier jeux au Collège les Courlis Aide aux devoirs
Mercredi :	de 13h30 à 20h de 17h30 à 19h de 18h à 20h	Accueil de jeunes, multimédia, Step Hip Hop pour les filles Découverte sports Collectifs
Jeudi :	de 12h30 à 13h30 de 16h30 à 19h de 19h à 20h30 de 20h30 à 22h	Atelier jeux au Collège les Courlis Aide aux devoirs Foot en salle (12 – 15 ans) et Foot à 7 (16 – 25 ans) Foot en salle (16 – 25 ans) et Foot à 7 (16 – 25 ans)
Vendredi :	de 16h à 21h De 20h à minuit	Accueil de jeunes, multimédia une fois par mois : soirées dansantes ou repas avec les jeunes
Samedi :	de 14h00 à 18h00	Accueil de jeunes, multimédia

3 – Règlement :

Les jeunes s'engagent à :

- Respecter les autres usagers, les animateurs, les intervenants et le matériel ;
- En cas de conflit, en référer à un animateur qui organisera la médiation ;
- Ne pas faire preuve de violence physique ou verbale sous peine d'exclusion temporaire ou définitive, suivant la gravité des faits. Les parents seront informés de cette décision et des actes qui la motive ;

Afin que le Centre Socioculturel de la Baratte continue à accueillir vos enfants en toute légalité et dans de bonnes conditions, ils devront rapporter rapidement la fiche sanitaire, les attestations d'aide aux temps libres de la CAF, la participation annuelle de 15,00 Euros et l'adhésion (3,50 euros) au CSC Baratte.

✂-----

ENGAGEMENT DU JEUNE ET DE LA FAMILLE

(A REMETTRE AU CSC BARATTE)

Le Jeune : Je soussigné(e) _____, certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Je soussigné(e) _____, responsable légal, certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à en faire respecter les termes.

Fait à Nevers, le _____

Signature de l'élève

(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Signature du tuteur légal

(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)